



REDDITION DE COMPTE – Activités en milieu hydrique - 2023

Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations – Décret 1596-2021/ article 12 et article 13) / Règlement transitoire

BILAN DES AUTORISATIONS

(entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023)

Nom de la Municipalité	Activité autorisée	Type de milieu hydrique				Superficie en m ² du type de milieu hydrique visé par l'activité autorisée	Information reçue à la MRC le :
		Rive (✓)	Littoral (✓)	Zone inondable faible courant (✓)	Zone inondable grand courant (✓)		
Cap-Chat	Aucune						2024-01-31
Sainte-Anne-des-Monts	Aucune						2023-12-12
La Martre	Aucune						2024-01-25
Marsoui	Aucune						2024-01-25
Rivière-à-Claude	Aucune						2024-01-25
Mont-St-Pierre	Aucune						2024-01-25
St-Maxime-du-Mont-Louis	Aucune						2023-12-28
Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	Aucune						2023-12-12
TNO de la MRC	Aucune						2023-12-12

Nombre total d'autorisations :	0
Publication sur le site internet de la MRC :	2024-02-01

* Transmission des informations à la MRC **au plus tard le 31 janvier 2024** par la municipalité (délai de conservation des renseignements par la municipalité : 5 ans)

* Publication d'un bilan par la MRC sur son site internet – au plus tard le 31 mars 2024 (durée de la publication sur internet : 5 ans)